

# L'Onemator II : Le Jugement Dernier

Une réforme menée par le gouvernement DiRupo promet de vous débarrasser de 55 000 parasites dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Une vaste campagne de dératissage parc de la Boverie ? Non, l'exclusion de plusieurs milliers de chômeurs de leurs droits aux allocations - dont près de 2 400 personnes sur Liège

**18,7** % : c'est le taux de chômage en Province de Liège en 2012 (chiffres de l'Onem), et autant d'électeurs potentiels. Certains ont bien flairé le filon et enchaînent les sorties pour dénoncer la réforme à l'instar d'André Antoine (cdH), ministre wallon de l'Emploi, qui balance dans *L'Avenir* (5 avril 2014) que « *le mieux serait d'abroger cette loi* ». Son de cloche plus nuancé au sein du Conseil communal de Liège avec deux motions présentées le 31 mars et à nouveau le 28 avril. L'une par le conseiller communal PS Jean-Paul Bonjean, l'autre par une coalition PTB-VEGA-Ecolo. La première est soutenue par Willy Demeyer et Jean-Claude Marcourt (tous deux PS et donc membres du parti ayant voté cette même réforme) et demande au prochain gouvernement de « revenir sur cette réforme des allocations d'insertion afin de ne pas pénaliser les personnes victimes d'un chômage structurel dont elles ne sont pas responsables ». Alors que PTB, VEGA et Ecolo demandent au prochain gouvernement « de revenir sur cette réforme : en particulier, de revenir sur l'exclusion des allocataires d'attente au bout de 36 mois et de revenir sur la dégressivité accrue des allocations pour les chômeurs de plein droit ». Vous la sentez la nuance ? Cette dernière a finalement été rejetée et la première votée par la majorité PS-cdH lors du dernier conseil.

LES EXCLUS ET LES EX-EXCLUS  
Entre temps, le Conseil des ministres a lui aussi modifié certains points de la réforme, vendredi 25 avril. Selon la dépêche de l'agence Belga : « la période de travail est bien considérée comme telle (et non plus comme une période de chômage) s'il s'agit d'un emploi à 1/3 temps au minimum pendant une période de six mois et plus ». Pendant que le PS joue

les équilibristes sur la question du chômage, la FGTB trépigne et se réjouit de cette merveilleuse nouvelle qui, selon leurs calculs, devrait diviser par deux le nombre des exclusions. Sur les 55 000 prévus, il n'y aurait donc plus que 27 500

trois ans maximum après le trentième anniversaire des bénéficiaires. Eux ne font pas dans la nuance et visent le retrait direct. En plus d'exiger la suppression des contrôles de l'Onem et le renforcement de la sécurité sociale, ils

demandent aussi que le système belge d'allocations de chômage, « digne par son caractère illimité [soit] inscrit au patrimoine culturel et immatériel de l'humanité ». Entre la fauconnerie et le carnaval de Binche, ça aurait de la gueule.

Plusieurs villes ont rejoint le réseau : Arlon, Tournai, Bruxelles et Namur. Avec un financement à la débrouille, ils ont déjà créé un site web, des tracts, des stickers, des t-shirts. La panoplie complète du veilleur, de jour comme de nuit. « *Ce qui nous intéresse ce sont les signatures collectives* », précise Thierry Müller (Riposte-CTE), qui fait partie de l'équipe active du réseau avec une soixantaine d'autres personnes. Un travail de lobbying pour obtenir des soutiens institutionnels et faire pression

sur les politiques. « *En campagne électorale on ne va pas les chercher mais on les interpelle de manière identique : à partir du 25 mai 19h vous serez sous contrôle.* »

Mais pourquoi s'acharner contre cet article 63§2 ? Parce qu'il faut bien commencer quelque part. Mais aussi parce que, comme l'analyse une chômeuse qui

témoigne dans le documentaire réalisé par Instants Production, *Les Parasites*<sup>2</sup> : « *Même avec un chausse-pied et de la vaseline on ne fera pas rentrer tous les chômeurs dans les offres d'emploi !* »



personnes concernées. Merveilleuse nouvelle qu'on vous dit !

## LE RÉSEAU STOP ART.63§2\*9/§[77]4 :24€#2

Dans ce contexte, un réseau de vigilance s'est mis en place à Liège et dans le reste de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la plateforme Stop Art. 63§2<sup>1</sup>, lancée le 1<sup>er</sup> avril 2014. Initiée par le collectif Riposte-CTE (Chômeurs-Travailleurs-Engagés), celle-ci rassemble plus d'une vingtaine d'associations dont la majorité est pour le moment liégeoise (avec notamment L'Aquilone, CADTM, D'une Certaine Gaieté, Casa Nicaragua, An Vert, etc.) signataires d'un appel demandant l'abrogation de l'article 63§2. Cet article signifie la limitation des allocations d'insertion durant

**« Même avec un chausse-pied et de la vaseline on ne fera pas rentrer tous les chômeurs dans les offres d'emploi ! »**

Hélène Molinari

1. Le site du réseau Stop Art. 63§2 : [www.stop632.be](http://www.stop632.be)  
2. Documentaire projeté en introduction de la soirée de lancement du réseau, le 1<sup>er</sup> avril au CPCR, à Liège. <http://instantsproductions.be>